



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-neuvième session

Rome, 30 septembre - 4 octobre 2024

Contribution de la FAO à l'adoption et à la généralisation des technologies et des innovations favorisant la transformation des systèmes agroalimentaires

Résumé

Le niveau d'adoption et de généralisation des technologies et des innovations, notamment la mécanisation agricole durable et le numérique, reste bas dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, en raison de multiples facteurs, comme le manque de disponibilité, d'accès et d'accessibilité économique. La FAO joue un rôle essentiel dans l'adoption et la généralisation des technologies et des innovations, qui sont des moyens efficaces pour transformer les systèmes agroalimentaires en augmentant la productivité, en gérant de manière durable les ressources naturelles, en réduisant les risques liés aux organismes nuisibles et aux maladies, en améliorant l'efficacité de l'utilisation des intrants et en créant de nouvelles possibilités de création de revenus. À cette fin, on promeut de nouveaux modèles institutionnels, la transformation numérique, les biotechnologies, la prospective, la recherche participative au service du développement, les systèmes d'innovation agricole, les services de vulgarisation pluralistes, les approches communautaires de l'apprentissage et les partenariats avec le secteur privé, tout en favorisant l'inclusion sociale.

Dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, la technologie et l'innovation sont considérées comme des accélérateurs et des éléments moteurs centraux qui permettront de parvenir à un monde libéré de la faim et de la malnutrition. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, un outil qui vise à faciliter l'exécution du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, permet de lever des obstacles et de favoriser l'adoption et la généralisation des technologies et des innovations.

Les technologies et les innovations peuvent faciliter la mise en place de systèmes agroalimentaires inclusifs et la transformation rurale lorsque les obstacles liés à l'accès, à l'adoption et aux risques sont traités de manière adéquate. Toutefois, lorsqu'elles ne sont pas correctement élaborées, ciblées, gérées et mises en œuvre, elles peuvent exacerber les disparités socioéconomiques et créer un risque d'indisponibilité et d'inaccessibilité pour les petits producteurs, en particulier les pauvres, les femmes et les autres populations vulnérables.

La FAO a mis au point un modèle d'innovation mondial pour lever les obstacles et exploiter le potentiel des technologies et des innovations, le but étant d'obtenir des résultats à grande échelle dans les plus brefs délais, tout en tenant compte des risques potentiels. Le modèle d'innovation mondial a été conçu pour évoluer à partir d'une architecture d'innovation composée de trois composantes principales et de services connexes, à savoir une zone d'accélération, des incubateurs et des pôles

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org
NP810/f

d'innovation. Pour mettre en œuvre de façon pérenne le modèle d'innovation mondial de la FAO, il faut des partenariats porteurs de transformation et des modes de financement novateurs pour pouvoir tirer parti des compétences techniques, accéder à la recherche et aux connaissances, susciter l'innovation, renforcer davantage les capacités et améliorer la communication, la sensibilisation et l'inclusion afin de produire des effets à grande échelle dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Suite que le Comité est invité à donner:

Le Comité est invité à:

- a) *encourager* la FAO à continuer d'aider les membres à offrir davantage de possibilités et à lever les obstacles qui empêchent les petits producteurs, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ou marginalisés, d'adopter et d'appliquer des technologies et des innovations;
- b) *encourager* la FAO à poursuivre l'élaboration d'une architecture mondiale pour l'innovation (ci-après dénommée «modèle mondial d'innovation») afin d'accélérer la mise au point, la mise à l'essai, l'adoption et la généralisation de technologies et d'innovations qui correspondent aux besoins et aux capacités des petits producteurs, y compris les pauvres et les personnes défavorisées ou marginalisées;
- c) *encourager* la FAO et ses partenaires des secteurs privé et public et de la société civile à mettre en œuvre des initiatives qui permettent l'adoption durable de technologies et d'innovations, notamment les technologies de mécanisation novatrices et le numérique, en établissant des politiques et des stratégies qui créent l'environnement propice nécessaire à une mise en œuvre efficace et porteuse des programmes liés à la mécanisation agricole durable.

Pour toute question relative au contenu du présent, prière de s'adresser à:

M. Vincent Martin
Directeur
Bureau de l'innovation (OIN)
Tél.: +39 06 57052562
Adresse électronique: Director-OIN@fao.org

I. Introduction

1. Les technologies et les innovations (y compris la mécanisation et le numérique) jouent un rôle crucial dans la transformation des systèmes agroalimentaires qu'il est indispensable de mener à bien. On reconnaît de plus en plus le rôle que jouent les gouvernements et les partenaires de la recherche-développement dans l'amélioration de la recherche, de la mise au point, de l'adoption et de la généralisation de technologies et d'innovations qui sont des moyens efficaces pour transformer les systèmes agroalimentaires. Les technologies et les innovations offrent de nombreuses possibilités d'accroître la productivité, de gérer de manière durable les ressources naturelles (eau, terres), d'éviter l'appauvrissement de la biodiversité, de réduire les risques d'épidémies et de pandémies, d'accroître l'efficacité de l'utilisation des intrants, de créer de nouveaux emplois, d'intensifier le développement rural et de faire reculer la pauvreté, tout en promouvant l'inclusion sociale et l'équité des genres. En outre, la demande de technologies et d'innovations émergentes, notamment la mécanisation agricole durable, le numérique et les approches, systèmes et outils novateurs, va croissant. La fonction du secteur privé doit être renforcée dans le cadre de ce processus, car celui-ci joue un rôle important dans l'adoption et la généralisation des technologies et de la mécanisation durable.

2. Néanmoins, alors que l'adoption et la généralisation de nombreuses technologies et innovations, y compris la mécanisation agricole durable et le numérique, semblent bénéfique lorsqu'elles atteignent un bon niveau, ce niveau reste faible dans les pays en développement en raison de multiples facteurs, notamment le manque de disponibilité, d'accès et d'accessibilité économique, en particulier pour les populations pauvres et marginalisées. Une attention particulière a été accordée à la généralisation des technologies, notamment de la mécanisation, et des efforts ont été consentis pour faire progresser l'utilisation d'équipements et de pratiques agricoles appropriés, mais on est encore loin des résultats visés. Plusieurs facteurs contribuent à cela, notamment le manque de disponibilité et d'accessibilité des services de mécanisation pour les producteurs, lequel est dû à une collaboration inadéquate entre les secteurs public et privé, à la fragilité de la chaîne de valeur de la mécanisation agricole, au manque d'appui technique et à un environnement insuffisamment porteur.

3. Afin de promouvoir l'adoption et la généralisation des technologies et des innovations, la FAO collabore avec des partenaires clés aux niveaux mondial, régional et national. À titre d'exemple, la collaboration de la FAO avec la Commission de l'Union africaine (CUA) aux fins de la mise en œuvre de la publication *La mécanisation agricole durable: Un cadre pour l'Afrique*¹ a été cruciale lors de la préparation et de la tenue de la toute première Conférence mondiale sur la mécanisation agricole durable organisée par la FAO², qui avait pour thème «Efficacité, inclusion et résilience»³. La Conférence a débouché sur le lancement d'appels à l'action, qui portent sur les sept domaines thématiques de la Conférence mondiale et comprennent 15 points d'action. Ces appels à l'action soulignent qu'il est important de mobiliser des ressources financières, scientifiques et techniques et de promouvoir le partage des connaissances par l'intermédiaire des réseaux techniques. En outre, ils insistent sur la nécessité de recourir à la mécanisation agricole durable, à l'agriculture de précision et au numérique et de mettre en place des partenariats et des politiques fondées sur des données probantes. On trouvera des informations supplémentaires dans le document portant la cote COAG/2024/INF/10⁴.

¹ FAO. 2018. *La mécanisation agricole durable: Cadre stratégique pour l'Afrique*.

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/5a6ec274-bd60-4831-b434-0f5e8ae09607/content>

² FAO. 2023. Conférence mondiale sur la mécanisation agricole durable. <https://www.fao.org/events/detail/global-conference-on-sustainable-agricultural-mechanization/fr>

³ FAO. 2023. PC 137/8. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/2de24eca-2502-438a-a802-b1c7bf8906f9/content>

⁴ COAG/2024/INF/10. *Déployer à plus grande échelle la mécanisation et la transition numérique durables de l'agriculture*.

4. Les technologies et les innovations peuvent favoriser la transformation des systèmes agroalimentaires et la transformation rurale. Toutefois, lorsqu'elles ne sont pas correctement conçues, gérées et mises en œuvre, elles peuvent aussi exacerber les disparités socioéconomiques et créer un risque d'indisponibilité et d'inaccessibilité pour les petits producteurs, en particulier les pauvres, les femmes, les jeunes et les autres personnes défavorisées. Plus particulièrement, la mise au point de technologies et d'innovations qui ne sont pas adaptées au contexte local, le manque d'investissements, de formation et d'éducation, ainsi qu'un environnement qui n'est pas assez porteur, y compris l'absence d'incitations idoines, sont considérés comme des obstacles à l'accès, à l'adoption et à la généralisation. Il faut améliorer la gouvernance, les orientations réglementaires, les investissements et le contrôle pour résoudre ces difficultés. Il est également nécessaire de mieux comprendre les obstacles à l'adoption, de renforcer les systèmes de recherche agricole et les services de vulgarisation et de conseil au niveau national, de s'appuyer sur les organisations locales, d'améliorer les politiques et la gouvernance et de renforcer les partenariats et l'accès au crédit.

II. Technologies et innovations dans le Cadre stratégique 2022-31 de la FAO

5. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO⁵ repose sur quatre «accélérateurs» transversaux – technologie, innovation, données et compléments (à savoir, gouvernance, capital humain et institutions) – qui sont pris en compte dans toutes les interventions programmatiques, le but étant d'obtenir plus rapidement des résultats tout en réduisant autant que possible les arbitrages nécessaires. La FAO s'appuie sur une approche systémique qui consiste à intégrer les quatre accélérateurs dans les programmes et les opérations, tout en veillant à ce que ceux-ci structurent les thèmes transversaux que sont le genre, les jeunes et l'inclusion. La FAO promeut l'intégration de technologies et d'innovations dans ses domaines prioritaires du Programme (DPP), ses initiatives régionales et ses cadres de programmation par pays (CPP) pour concrétiser ses aspirations que sont les *quatre améliorations* (*amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie*), le but étant d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

6. Les technologies et les innovations disposent d'un énorme potentiel de transformation, mais elles comportent aussi des risques non négligeables et pourraient ainsi contribuer à l'accroissement des inégalités, y compris à la fracture numérique, à la concentration des marchés et à la dégradation des ressources naturelles, par exemple. Il faut aider les agriculteurs à tirer pleinement parti des nouvelles technologies, notamment de la mécanisation durable et de ses modèles d'activité au cas par cas favorisant l'accessibilité, de l'agriculture numérique, de l'agriculture de précision, des biotechnologies, des innovations agroécologiques et de l'intelligence artificielle (IA), pour améliorer la performance des systèmes agroalimentaires, tout en respectant l'environnement.

7. Pour favoriser l'adoption et la généralisation des technologies et des innovations, il est essentiel de prendre en compte et d'intégrer les technologies et les innovations dans les DPP, ainsi que les autres accélérateurs et les thèmes transversaux, dans le cadre d'une approche programmatique. Ainsi, l'Organisation pourra tirer le meilleur parti de ses avantages comparatifs pour promouvoir des activités à grande échelle qui favoriseront la durabilité et les effets à long terme. Une telle approche suppose d'organiser les activités menées à différents niveaux de l'Organisation autour d'une vision commune à atteindre et de multiples moyens d'action. Les initiatives de la FAO, les DPP et les priorités régionales sont les éléments de base d'une approche programmatique dont le but est de renforcer l'intégration des quatre accélérateurs, y compris les technologies et les innovations, et de mettre à disposition des connaissances et des compétences techniques pertinentes, en fonction des besoins des membres.

8. Le Bureau de l'innovation (OIN) dirige les efforts visant à intégrer systématiquement les technologies et les innovations dans les DPP, les initiatives régionales et les programmes de pays, à renforcer leur adoption par les petits producteurs, notamment les femmes, les jeunes et les groupes

⁵ Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/10768dd2-90f9-4ebf-848e-5cf947ab7193/content>

marginalisés, et à promouvoir leur généralisation dans les secteurs public et privé. Dans ce contexte, la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP), qui est chargée du DPP «L'innovation au service d'une production agricole durable», promeut la mécanisation agricole durable et met en œuvre un large éventail d'activités allant de l'élaboration de politiques et de stratégies au renforcement des capacités.

III. Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation

9. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation⁶ (ci-après «la Stratégie») est un outil qui vise à faciliter l'exécution du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et à favoriser l'adoption et la généralisation des technologies et des innovations. L'objectif général de la Stratégie est de permettre aux membres de tirer parti de la science et de l'innovation pour mettre en place des technologies et des innovations systémiques et adaptées au contexte qui rendent les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables. La Stratégie s'articule autour de trois piliers interdépendants: i) améliorer la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles; ii) soutenir l'innovation et les technologies aux niveaux régional et national; iii) renforcer les capacités de la FAO afin de mieux servir les membres.

10. Conformément à ses principes directeurs, la Stratégie: i) est fondée sur les droits et privilégie la dimension humaine; ii) prend en compte les questions liées au genre et à l'âge; iii) repose sur des données factuelles; iv) répond à des besoins; v) s'inscrit dans une perspective de durabilité; vi) tient compte des risques; et vii) s'appuie sur des principes éthiques. Une attention particulière est accordée aux besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire, notamment les petits États insulaires en développement (PEID), l'accent étant mis sur les petits producteurs, les exploitants familiaux, les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et d'autres acteurs sous-représentés des systèmes agroalimentaires, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, le but étant d'accélérer la réalisation des ODD. Les connaissances des peuples autochtones et des petits producteurs sont considérées comme une importante source d'innovation dans le cadre de la transformation des systèmes agroalimentaires et sont pris en compte dans la Stratégie.

11. L'objectif de la Stratégie est de tirer parti de la science et de l'innovation pour mettre en place des solutions systémiques et adaptées au contexte et ainsi obtenir neuf résultats: i) amélioration des connaissances et des données sur les systèmes agroalimentaires; ii) renforcement des interfaces entre la science et les politiques dans les systèmes agroalimentaires; iii) renforcement de la recherche aux fins du développement; iv) amélioration de l'accès à des innovations et des technologies inclusives, abordables et adaptées au contexte et de leur utilisation; v) renforcement des capacités des systèmes nationaux d'innovation dans le secteur agroalimentaire; vi) renforcement des capacités nationales en matière de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des stratégies et des politiques; vii) amélioration de la gestion des connaissances et de l'échange d'informations; viii) amélioration de la communication scientifique; et ix) renforcement des capacités de la FAO à catalyser la science et l'innovation. La Stratégie renforce également la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031⁷ et contribue aux efforts déployés pour atténuer le changement climatique et s'adapter à ses effets.

12. La Stratégie favorise la mise en place de technologies et d'innovations aux niveaux régional et national et reflète l'importance accordée à l'adoption et à la généralisation. L'avantage comparatif de la FAO tient à sa capacité à rassembler et au rôle qu'elle joue en mobilisant des ressources et des compétences techniques pour transposer à plus grande échelle des initiatives pilotes et en faisant en sorte que l'adoption des technologies et des innovations soit adaptée aux besoins et contextes locaux. Plus précisément, la Stratégie vise à: i) favoriser la création et le développement de plateformes et de

⁶ Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/f586ea9e-3405-44fc-ba1b-1f7b80235508/content>

⁷ Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031.

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/bfbf662f-f500-436c-862d-36318194a981/content>

pôles nationaux et régionaux d'innovation aux fins du partage des connaissances et du renforcement des capacités; ii) encourager les démarches de création et d'innovation collaboratives dans les systèmes nationaux d'innovation du secteur agroalimentaire; iii) aider les membres à accroître les capacités des systèmes d'innovation du secteur agroalimentaire en matière de création collaborative, d'adaptation au niveau local et de mise en application d'innovations, au moyen d'une approche rigoureuse de la hiérarchisation des innovations et des technologies; iv) fournir des informations actualisées sur l'ensemble des innovations technologiques, sociales, stratégiques, financières et institutionnelles disponibles, ainsi que des preuves de leur efficacité dans tel ou tel contexte.

IV. Possibilités, risques et obstacles liés à l'adoption et à l'application de technologies et d'innovations

13. Au sein des systèmes agroalimentaires comme plus largement, le paysage des technologies et des innovations évolue en permanence, offrant ainsi de nouvelles possibilités pour atteindre les ODD. Les grandes avancées qui ont été faites montrent qu'il y a des possibilités dans de nombreux domaines technologiques, aussi bien dans les technologies de mécanisation, les biotechnologies, les techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, les outils numériques, les nanotechnologies, les mégadonnées, l'analyse de données, la science des données, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique que dans les domaines de l'écologie, de l'agronomie, de la sociologie du développement rural et des innovations dans l'agroécologie et l'agroforesterie, ainsi que des technologies qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets⁸. Dans le même temps, la concentration des marchés (dans les technologies et la propriété intellectuelle) a avivé les inquiétudes quant aux risques liés à l'accès aux technologies et aux innovations et à leur adoption d'un pays à l'autre et au sein des pays, ainsi que pour les petits producteurs et d'autres populations vulnérables.

14. Il faut que les efforts visant à favoriser l'adoption et la généralisation des technologies et des innovations permettent de lever systématiquement les obstacles:

- économiques (investissement initial plus élevé, accès limité au capital, priorités financières concurrentes, rendements incertains, etc.);
- institutionnels (manque d'appui institutionnel et de cadres réglementaires);
- comportementaux (conflit avec les méthodes traditionnelles, les croyances et les opinions locales, etc.);
- organisationnels (manque de compétences, mauvaise préparation, etc.);
- liés au consommateur/marché (manque d'attrait et incertitude du marché, concentration du marché dans le secteur privé);
- sociaux (compréhension limitée du contexte social, participation limitée des petits producteurs).

15. Il est également essentiel de souligner l'importance de la planification et de la mise en œuvre d'actions participatives et inclusives sur le plan social, lesquelles doivent être porteuses de transformation en matière de genre et mobiliser les jeunes, ainsi que du renforcement des connaissances, des pratiques et du rôle des communautés locales et des peuples autochtones.

16. La meilleure façon de mettre les technologies et les innovations au service du développement consiste à définir et à atténuer les risques. La FAO est bien consciente qu'il est important d'évaluer les avantages, les risques et les obstacles potentiels de l'utilisation de nouvelles technologies et d'innovations, y compris les avantages limités et les conséquences involontaires, sur la base des trois dimensions de la durabilité et en suivant des processus transparents et rigoureux fondés sur des données probantes. Les connaissances sur les technologies d'apparition récente et de pointe, y

⁸ Rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé *Les technologies agricoles au service du développement durable: ne laisser personne de côté* (A/78/228), 68^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (28 août 2023): https://digitallibrary.un.org/record/4020300/files/A_78_228-FR.pdf

compris en ce qui concerne les synergies, les arbitrages et les éventuels avantages et risques qui leur sont associés, seront approfondies et mutualisées. Il faut évaluer les risques et les obstacles liés à l'adoption et à l'application de technologies et atténuer les risques éventuels liés à l'introduction de technologies en appliquant le Cadre de gestion environnementale et sociale de la FAO⁹.

17. En ce qui concerne l'adoption de la mécanisation agricole durable au niveau des pays, l'accent est mis sur la création du bon environnement favorable. Les secteurs privé et public doivent clarifier leur rôle dans la mécanisation. Ce processus de clarification peut être mené dans le cadre d'un exercice de formulation d'une stratégie nationale de mécanisation, dans laquelle l'accent est mis à la fois sur le rôle d'appui du secteur public en matière de politiques et sur le rôle plus actif du secteur privé qui consiste plutôt à mettre en œuvre la mécanisation agricole durable. L'absence de clarification de ces rôles peut déboucher sur des initiatives de mécanisation pilotées par le secteur public, or les initiatives de ce type n'ont pas été durables par le passé. Les interventions directes du secteur public dans le cadre des activités de développement de la mécanisation agricole durable pourraient se traduire par un manque d'efficacité: il faudrait donc que ce soit le secteur privé, y compris les MPME, qui dirige ces efforts.

V. Accélérer l'adoption et la généralisation des technologies et des innovations et de leurs effets grâce au modèle d'innovation mondial de la FAO

18. Le modèle d'activité évolutif de la FAO en matière d'innovation est étroitement lié à un processus de résolution de problèmes qui consiste à mettre en évidence les défis mondiaux et à exploiter le potentiel des technologies et des innovations pour amplifier l'impact dans les plus brefs délais tout en tenant compte des éventuels risques connexes. Dans le prolongement de l'expérience acquise par les autres organismes des Nations Unies, le modèle d'innovation mondial de la FAO comprend des processus sociaux ou autres susceptibles d'être facilités par l'emploi d'outils et de méthodes spécifiques. Il encouragera la création collaborative de solutions en mobilisant de multiples acteurs dans le cadre de l'approche des systèmes d'innovation agricole, tout en tenant compte de leurs rôles et responsabilités respectifs, dans chaque contexte.

19. La concrétisation de la vision du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO consistant à accélérer l'innovation dans l'ensemble des programmes de l'Organisation, à tous les niveaux, se heurte à plusieurs difficultés. Premièrement, les programmes de terrain de la FAO et les DPP produisent une grande quantité d'innovations, mais il est nécessaire de les recenser, de les documenter, de les gérer et de les diffuser de manière plus systématique en vue de leur adoption et de leur généralisation. Deuxièmement, les innovations ont tendance à être sous-exploitées par rapport à leur potentiel, mais il peut être difficile d'adapter localement des innovations mises au point dans d'autres contextes. Troisièmement, il est nécessaire de mieux intégrer les connaissances et l'expérience de la FAO en matière d'innovation dans les activités menées au titre des DPP et des programmes de terrain.

20. Le renforcement du rôle des accélérateurs envisagé dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO pourrait largement contribuer à résoudre les difficultés évoquées ci-dessus¹⁰. Premièrement, l'adoption de méthodes spécifiques et bien éprouvées de gestion des portefeuilles d'innovations par les responsables des DPP, les bureaux régionaux et les bureaux de pays peut aider à déterminer quels sont les innovations ciblant des domaines de développement stratégiques qui ont le plus d'impact. Deuxièmement, les accélérateurs pourraient aider les équipes chargées des DPP et les équipes régionales et nationales à mener une réflexion prospective visant à intégrer des stratégies de transposition à plus grande échelle dès la phase de conception des activités innovantes.

⁹ FAO. 2022. Cadre de gestion environnementale et sociale. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb9870fr>

¹⁰ FAO. 2023. PC 137/8. *L'innovation et les technologies comme accélérateurs: modèle d'activité de la FAO adapté aux objectifs fixés pour garantir une transformation inclusive, efficace, résiliente et durable des systèmes agroalimentaires.* <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/2de24eca-2502-438a-a802-b1c7bf8906f9/content>

Troisièmement, les équipes chargées des DPP et des initiatives régionales pourraient s'appuyer sur les accélérateurs pour repérer systématiquement les possibilités de coopération Sud-Sud ou triangulaire. Le renforcement du rôle des accélérateurs nécessite la mise en place d'espaces de création collaborative à l'intention des équipes de la FAO ainsi que des principales parties prenantes, et l'élaboration d'outils et de méthodes qui faciliteraient le travail.

21. Le Bureau de l'innovation de la FAO est structuré autour de quatre axes de travail interdépendants: i) anticiper les changements et planifier, en exploitant mieux les méthodes d'analyse prospective et de prévision dans le cadre de l'élaboration de politiques stratégiques; ii) catalyser et transposer à plus grande échelle, en recherchant des solutions et au moyen de défis d'innovation; iii) créer des liens et donner des moyens, en facilitant l'innovation; et iv) encourager une culture de l'innovation, en favorisant le changement. En outre, le Bureau de l'innovation est responsable des accélérateurs que sont la technologie et l'innovation et travaille en étroite collaboration avec des divisions techniques, notamment la Division de la production végétale et de la protection des végétaux (NSP), qui met l'accent sur l'accélération de la mécanisation grâce à ses diverses technologies de mécanisation et outils numériques, à ses modèles d'activité connexes et à ses politiques et stratégies porteuses.

22. Pour éliminer les obstacles et les risques et favoriser l'adoption et la généralisation des technologies et des innovations, dans l'optique de la mise en œuvre du cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et conformément à la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, le Bureau de l'innovation a mis au point le modèle d'innovation mondial dans le but de contribuer plus systématiquement aux efforts d'innovation en cours à la FAO, en s'appuyant sur les accélérateurs existants. Le modèle d'innovation mondial a été conçu de sorte à pouvoir évoluer à partir d'une architecture constituée de trois composantes principales et de leurs services connexes.¹¹

23. Premièrement, une zone d'accélération a été lancée en mai 2024 au siège de la FAO et de futures zones sont en cours de développement dans les régions. Les zones d'accélération offriront un espace physique et virtuel qui permettra à différentes équipes chargées de DPP, de projets régionaux et de projets de pays et aux parties prenantes concernées de se réunir et d'élaborer, notamment dans le cadre d'une approche de laboratoire, des stratégies pour le portefeuille d'activités de la FAO, d'établir des priorités, de déterminer les lacunes stratégiques au niveau des pays et de rechercher des possibilités de transposition à plus grande échelle. Elles seront également un lieu où des équipes techniques pourront se réunir et trouver de nouvelles méthodes de travail pour aider l'Organisation à gagner en souplesse et favoriser une culture de l'innovation. Elles devraient également permettre de faire en sorte que les accélérateurs contribuent à l'intégration des DPP dans les interventions programmatiques de la FAO.

24. Deuxièmement, l'incubateur «ELEVATE» de la FAO est actuellement exploité au siège de l'Organisation avec l'appui du Fonds d'innovation. Il permet l'incubation d'idées et de projets menés par les équipes de la FAO dans les bureaux de pays. Les idées de projets issues de programmes et définies grâce aux zones d'accélération, conformément aux cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO, pourraient également être prises en compte en vue de leur incubation.

25. Troisièmement, des pôles d'innovation et des plateformes d'innovation multipartites sont en cours de création afin de faciliter la participation de différents types d'acteurs au sein des systèmes d'innovation agricole qui associent des systèmes nationaux de recherche agricole, des services de vulgarisation et de conseil et d'autres acteurs¹². Les parties prenantes seraient ainsi invitées à partager leurs connaissances, à créer conjointement des innovations et à recenser les possibilités d'adoption et de généralisation de nouvelles innovations dans le cadre des programmes de terrain de la FAO. Les

¹¹ *Ibid.* <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/2de24eca-2502-438a-a802-b1c7bf8906f9/content>

¹² FAO-Comité de l'agriculture (28). 2022. *Promouvoir des systèmes d'innovation agricole plus cohérents et plus intégrés en renforçant les systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles.* <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/485a1c1c-fac2-4048-a58f-455a6e6e50ad/content>

pôles d'innovation, notamment le Réseau mondial de pôles d'innovation en matière d'agriculture numérique¹³, fourniraient des services consacrés aux processus et politiques d'innovation. Ils concourront également au renforcement des capacités en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres pôles d'innovation régionaux ou internationaux. Les efforts visant à améliorer l'accès à des informations actualisées sur les technologies et les innovations, notamment la publication des *Perspectives sur les technologies et les innovations dans le domaine des systèmes agroalimentaires*¹⁴ et d'analyses prospectives, le renforcement de l'interface entre la science et les politiques et la promotion des partenariats public-privé pour mobiliser les investissements, peuvent contribuer à l'adoption et à la généralisation de technologies et d'innovations dans le cadre de la mise en œuvre des feuilles de route nationales pour la transformation des systèmes alimentaires.

VI. Partenariats porteurs de transformation et financements novateurs au service de l'adoption et de la généralisation des technologies et des innovations

26. Les partenariats sont essentiels pour mettre à profit les compétences techniques, accéder à la recherche et aux connaissances, mobiliser des investissements, créer une dynamique, susciter l'innovation, éviter les doubles emplois et renforcer les synergies, accroître le renforcement des capacités et développer la communication, la sensibilisation et l'inclusion, et permettent d'obtenir des résultats à grande échelle aux fins de la réalisation des ODD. Les partenariats public-privé en constante évolution dans le domaine de la recherche et du développement sont considérés comme une opportunité en vue de l'adoption et de l'application de technologies et d'innovations. Les partenariats avec les organisations locales, nationales et régionales sont particulièrement importants pour obtenir des effets sur le terrain.

27. On renforcera les partenariats avec des organismes de recherche aux niveaux national, régional et international, notamment le Système CGIAR, les consortiums régionaux de recherche, les associations, les réseaux, les programmes et les partenariats concernés, les universités, les académies des sciences, les ministères nationaux et les organismes de vulgarisation et de conseil. La plateforme pour l'agriculture tropicale¹⁵, une initiative du G20 visant à mobiliser de multiples parties prenantes pour renforcer les capacités des systèmes d'innovation agricole, promeut les plateformes d'innovation, les politiques d'innovation et les mécanismes institutionnels propices à l'amélioration de l'adoption et de la généralisation des technologies et des innovations. Les partenariats avec le secteur privé seront renforcés – une attention particulière étant accordée aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux entrepreneurs, aux start-ups et aux incubateurs (et plus spécifiquement aux femmes et aux jeunes), notamment par l'intermédiaire du Réseau mondial de pôles d'innovation agricole numérique¹⁶. Dans le droit fil de sa Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, la FAO cherchera des mécanismes qui lui permettront de nouer des partenariats avec le secteur privé pour rendre accessibles de nouvelles technologies et des innovations pertinentes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, au moyen d'initiatives, de défis, de subventions spéciales et de prix liés à l'innovation ouverte, par exemple.

28. Il faut améliorer la collaboration dans le domaine de la science et de l'innovation avec les entités du système des Nations Unies, tout en évitant les chevauchements de rôles, en particulier avec les institutions ayant leur siège à Rome et le Mécanisme de facilitation des technologies des Nations Unies. La FAO entend tirer des enseignements de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies en matière d'innovation. Les mécanismes de coopération dans le domaine de l'innovation, tels que les

¹³ Réseau mondial des pôles d'innovation agricole numérique. <https://www.fao.org/in-action/global-network-digital-agriculture-innovation-hubs/en>

¹⁴ FAO. 2022. *Perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires – Présentation*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc2506fr>

¹⁵ Plateforme pour l'agriculture tropicale, *Renforcer les capacités des systèmes d'innovation agricole*. <https://www.fao.org/in-action/tropical-agriculture-platform/fr/>

¹⁶ *Ibid.* <https://www.fao.org/in-action/global-network-digital-agriculture-innovation-hubs/en>

centres mixtes établis avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), seront consolidés. En ce qui concerne les politiques, la FAO travaille en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Réseau africain de conservation du sol pour mettre en œuvre le *Cadre pour une mécanisation agricole durable en Afrique*. Ce cadre aide les équipes nationales à entreprendre l'élaboration de stratégies nationales de mécanisation et tient compte de la situation nationale et locale dans l'optique de l'adoption de la mécanisation agricole durable.

29 Des modes de financement novateurs – par exemple dans le cadre de partenariats public-privé – sont nécessaires pour faire en sorte que les pays à revenu intermédiaire aient les moyens d'accéder aux technologies et aux innovations et de les adopter, et pour éviter d'aggraver les écarts entre les pays en matière de science, de technologie et d'innovation. La FAO appuiera et facilitera des investissements à grande échelle, en tirera parti et en limitera les risques, et veillera à ce que la qualité des financements soit en accord avec les besoins d'investissement, notamment au regard du critère d'inclusion et des avantages à long terme pour les populations pauvres. Sa version actualisée du *Cadre de contrôle préalable pour l'évaluation et la gestion des risques liés aux collaborations* (FRAME) avec les acteurs non étatiques sera appliquée afin d'empêcher d'éventuels conflits d'intérêts.

30. La FAO renforcera la coopération dans les domaines de la science, de la recherche, de la technologie et de l'innovation, y compris des connaissances traditionnelles et des technologies améliorées de mécanisation agricole durable, afin que chacun puisse profiter des pratiques durables. Il s'agira notamment de favoriser le partage volontaire des connaissances et des pratiques, d'améliorer l'équité d'accès aux résultats de la recherche et aux technologies selon des modalités convenues d'un commun accord aux niveaux national, régional et international, par exemple dans le cadre de la coopération Sud-Sud ou de la coopération triangulaire, et de faciliter l'accès aux investissements et aux ressources financières. Pour favoriser et coordonner le modèle d'innovation mondial, la FAO recherchera des solutions de financement novatrices, conformément à ce qui est envisagé dans sa Stratégie en matière de science et d'innovation, l'objectif étant de mobiliser des ressources financières. D'autres fonctions, telles que le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la gestion financière, seraient nécessaires pour compléter la fonction de financement et ainsi garantir la transparence et la responsabilité dans le cadre des efforts visant à améliorer l'adoption et la généralisation des technologies et des innovations chez les petits exploitants et les producteurs, y compris les femmes rurales.